



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 53401

Texte de la question

Mme Marisol Touraine interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'hypothèse émise de porter la longueur des ensembles routiers de 18 à 25 mètres, permettant ainsi à l'EMS-25,25 (*european modular system*) de circuler sur le réseau routier français. L'EMS-25,25 correspond à une combinaison de véhicules existants, assemblés pour optimiser la capacité de transport. Ces ensembles routiers pourraient donc atteindre 25,25 mètres de long et un poids total roulant autorisé de 60 tonnes. À l'heure du Grenelle de l'environnement, une telle mesure semble contre-productive et dangereuse. En effet, si ce modèle est adopté en France, le transport routier deviendra plus compétitif encore et concurrencera davantage le rail. Ainsi, il y aurait davantage de poids lourds sur les routes, ce qui aurait pour conséquence nécessaire une augmentation d'émission de CO₂ et une augmentation du carburant utilisé. L'impact sur la sécurité routière d'une telle décision doit aussi être étudié : il est parfois déjà difficile et dangereux de doubler des camions de 18 mètres, cela le sera plus encore avec des camions de 25 mètres. Enfin, il est nécessaire de réfléchir aux conséquences financières de la mise en place de cette mesure. De nombreux ouvrages d'arts devront être redimensionnés, comme l'expérimentation allemande l'a démontré ; le tapis de notre réseau routier n'étant pas conçu actuellement pour de telles normes, de lourds investissements sur le réseau routier seront inévitables. Aussi elle lui demande quelles sont ses intentions et celles du Gouvernement au sujet de l'EMS-25,25.

Texte de la réponse

En Europe, deux pays ont autorisé depuis plusieurs années la circulation de véhicules d'une longueur maximale de 25,25 mètres : la Suède et la Finlande. Après une dizaine d'années d'expérimentation, les Pays-Bas ont également autorisé la circulation de ce type de véhicules, sous certaines conditions. Des expérimentations ont été menées au Danemark et, pendant un an, en Allemagne. Dans le cadre de l'examen en première lecture par le Sénat du projet de loi de programmation relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement s'est opposé à un amendement parlementaire introduisant une expérimentation d'une durée de trois ans sur l'ensemble du territoire national. Cet amendement a été rejeté par le Sénat. Afin de disposer d'une expertise qualifiée, le Gouvernement a demandé à une instance indépendante, l'Observatoire Énergie Environnement Transports, de conduire, d'ici à la fin de l'année 2009, une réflexion sur les enjeux des poids lourds de 25,25 mètres de long et d'examiner notamment la dimension environnementale de cette question ainsi que les effets potentiels sur les consommations énergétiques. Les conclusions de cette réflexion seront rendues publiques par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Marisol Touraine](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53401

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6082
Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9100